



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un octobre, le Bureau de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents :

Mmes Pascale GILLET – Martine PARÉ – MM Vincent COWET – Roland GASTINE – Didier GUILLOTIN – Raymond HOUEIX – Yannick LE BORGNE – Bernard LE BRETON – Jérôme RÉGNIER – Dominique RIGUIDEL – Benoît ROLLAND.

Étaient excusés :

MM Denis BERTHOLOM - Tibault GROLLEMUND – Bruno LE BORGNE.

Assistaient également les services de Eau du Morbihan : Mmes Marie ANDRÉAN - Françoise JÉHANNO - Pascale HUD'HOMME - MM Antoine BÉNÉJEAN - Jérôme BOSSAY - Arnaud LE GAL - Mikaël LE MOUËL.

Secrétaire de séance : Jérôme RÉGNIER.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Bureau peut valablement délibérer.

GESTION DE L'ASSEMBLÉE

- 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 16 septembre 2022

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2022, le Président le soumet au vote.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal du Bureau du 16 septembre 2022.

Arrivée de Yannick LE BORGNE.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

- 2) Schéma directeur des systèmes d'information 2023-2025

Françoise JÉHANNO informe que Mikaël LE MOUEL a en charge l'organisation du schéma directeur des systèmes d'information utilisés quotidiennement par les services. Il accompagne les agents dans l'adaptation aux évolutions qui modifient leur façon de travailler et surtout les sensibilise à une vigilance permanente au risque. Elle précise qu'il est aussi moteur de la cybersécurité en partenariat avec les services de la gendarmerie.

Mikaël LE MOUEL précise que le système d'information est axé principalement sur le partage de la donnée. Il souligne l'importance de se prémunir face à la hausse des cyberattaques de plus en plus virulentes, par la scalabilité à 3 ans des ressources et des sauvegardes.

Françoise JÉHANNO cite en exemple la recherche d'une solution pérenne du système de téléphonie intégré aux ordinateurs, pour une simplification des communications notamment à destination des agents en télétravail.

Mikaël LE MOUEL informe qu'actuellement les sauvegardes informatiques sont localisées dans une pièce du bâtiment mais également dans un data center tiers à Saint-Herblain.

Didier GUILLOTIN s'interroge sur l'utilité d'investir en plus dans le projet du data center de la SPL créée par Morbihan Énergies alors qu'il ne sera situé qu'à quelques mètres de distance du siège.

Françoise JÉHANNO répond que le data center sera un site d'hébergement et non de sauvegarde. La pièce dans laquelle sont hébergées les sauvegardes informatiques est devenue trop petite et la climatisation du local insuffisante.

Dominique RIGUIDEL informe avoir assisté aux deux réunions organisées avec la gendarmerie sur les bonnes pratiques en matière de cybersécurité. Il salue l'efficacité du plan de développement et de sécurisation du système informatique de Eau du Morbihan.

Benoît ROLLAND demande où en est le projet du data center.

Françoise JÉHANNO répond que les statuts sont en cours d'être déposés.

Mikaël LE MOUEL précise qu'il participe avec les services de Morbihan Énergies au recensement des besoins des adhérents à la SPL.

Dominique RIGUIDEL réaffirme le souhait que ce projet soit complémentaire aux besoins de Eau du Morbihan.

Mikaël LE MOUEL confirme que Eau du Morbihan adhère au projet du data center de la SPL uniquement dans le cadre du stockage de données mais pas dans le cadre d'un PRA.

Le Bureau prend acte de l'information donnée.

GESTION DU PERSONNEL

- 3) Convention avec le CDG56 relative à l'intervention de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)

Jérôme BOSSAY rappelle les missions de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). Il précise que la convention étant arrivée à son terme et l'effectif de Eau du Morbihan ne justifiant pas le recrutement d'un ACFI en interne, il est proposé de renouveler la convention avec le CDG 56.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le conventionnement avec le CDG56 relatif à l'intervention de l'ACFI titulaire de cette mission auprès du centre, afin qu'il intervienne à Eau du Morbihan,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention telle que présentée en annexe, sa reconduction jusqu'à la fin du mandat et les avenants qui pourraient intervenir .**

- 4) Convention avec le CDG56 relative au dispositif de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

Jérôme BOSSAY informe qu'il vient d'être désigné assistant de prévention. Ses missions viennent en complément de celles de l'ACFI.

Il précise qu'un nouveau dispositif relatif au signalement et au traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes vient d'être mis en place par le CDG 56 auquel il est proposé d'adhérer moyennant une adhésion annuelle de 180 € pour 2022.

Didier GUILLOTIN demande si le CDG procédera à une inspection dans les locaux.

Jérôme BOSSAY lui répond par la négative. Il précise que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est mis à jour tous les ans par les services et l'autorité veille à l'application des mesures programmées. L'assistant de prévention assure le contrôle des conditions d'applications des règles d'hygiène et de sécurité. Les inspections sont faites en matière de maintenance du bâtiment et de ses équipements.

Roland GASTINE s'étonne qu'il ne soit pas fait appel à un contrôle par un organisme extérieur.

Jérôme BOSSAY confirme qu'un certain nombre d'équipements sont contrôlés par des organismes extérieurs (portes automatiques, ascenseur, électricité, VMC, chaufferie, extincteurs, ...).

Dominique RIGUIDEL confirme que les obligations en matière de sécurité sont respectées par la collectivité. Il demande la diffusion de l'information relative à l'ACFI, l'assistant de prévention et le dispositif de signalement auprès des agents.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG56 relative au dispositif de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, jointe à la présente décision,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que les avenants à intervenir le cas échéant,**

- d'approuver le paiement de l'adhésion annuelle, fixée en fonction des effectifs du Syndicat.

- 5) Mise à jour du document unique

Jérôme BOSSAY informe que la mise à jour du document unique, arrêté au 1^{er} juillet 2022, a reçu un avis favorable du Comité Technique.

Il précise que la mise à jour intègre notamment :

- les risques trajets domicile-travail,
- les risques psychosociaux liés au stress et au harcèlement,
- les formations des premiers secours,
- le travail isolé d'un agent situé sur le territoire de la commune de Roudouallec même si cette notion est toute relative car l'agent a des contacts avec les abonnés et le délégataire.

Françoise JÉHANNO ajoute que le travail en période de canicule a également été intégré. A ce titre, des travaux ont été engagés sur la ventilation et la pose de stores isolants dans les bureaux les plus exposés.

Dominique RIGUIDEL souligne l'importance des mises à jour du document unique afin d'améliorer constamment la prévention des risques et des conditions de travail.

Le Bureau après en avoir délibéré, approuve la mise à jour du Document Unique à la date du 1^{er} juillet 2022.

Arrivée de Pascale GILLET - Départ de Raymond HOUEIX.

TARIFS

- 6) Distribution - Débat sur la stratégie et la trajectoire tarifaire

En préambule, Dominique RIGUIDEL souhaite présenter le projet d'une nouvelle tarification liée à la Distribution de l'eau. Il sera aussi proposé de faire un point sur le tarif Production (TFEG), rappelant que le budget Production-Transport génère une CAF nette tout juste à l'équilibre.

Il souhaite orienter la trajectoire tarifaire vers une progressivité de la tarification de Distribution au regard de la sensibilisation des élus et des membres de la CCSPL.

Cette proposition vise à :

- mieux calibrer la tarification en fonction des usages,
- inciter à une réduction des consommations par le biais de la progressivité de la tarification,
- intégrer les augmentations des rémunérations des exploitants au regard de l'augmentation du prix des énergies
- conforter le financement du PPI,
- associer l'évolution des tarifs Distribution à celle du TFEG.

1- TFEG

Françoise JÉHANNO rappelle que l'objet principal est d'avoir un débat sur la stratégie tarifaire en Distribution au regard des éléments de contexte liés à la Distribution, la Production et les achats d'eau.

Jérôme BOSSAY précise que la stratégie tarifaire du TFEG doit viser une CAF nette positive confortable afin de financer les investissements. Il précise qu'au regard des hausses de rémunération attendues, une augmentation de 2 centimes du TFEG engendrerait une CAF entre 0 et 300 k€ ;

Marie ANDRÉAN souligne que l'augmentation des formules de révision des exploitants intégrant l'inflation des énergies est estimée entre 6 et 10 %.

Dominique RIGUIDEL estime que le budget Production avec une CAF entre 0 et 300 000 € n'est pas suffisamment sécurisant. Il précise que la sécheresse 2022 et le problème des métabolites démontrent la nécessité d'une vision plus offensive avec un TFEG en décalage avec d'une part l'inflation, et d'autre part, les investissements à réaliser.

Françoise JÉHANNO donne la tendance prévisionnelle à la hausse du TFEG des distributeurs d'eau potable. Elle cite notamment :

- GMVA qui risque d'augmenter son TFEG (production sans le transport) à + 2 centimes en 2023 et en 2024.
- Lorient Agglomération (qui n'a pas de budget séparé) qui a acté le risque d'augmentation et s'alignera sur le TFEG de EDM.

Bernard LE BRETON rappelle que la conjoncture est pleine d'incertitudes d'où la nécessité d'anticiper.

Françoise JÉHANNO explique que les simulations proposées tiennent compte de l'enveloppe dédiée aux travaux relatifs à la lutte contre les métabolites dans le PPI.

Vincent COWET souhaite maintenir les investissements et les frais de fonctionnement (charbons actifs) prévus dans le cadre de la lutte contre les métabolites. Il souligne que la position versatile de l'ANSES est mauvaise en termes d'image auprès des abonnés.

Yannick LE BORGNE précise que l'augmentation des tarifs doit être également suffisante pour continuer à pouvoir emprunter.

Jérôme BOSSAY informe que l'augmentation des rémunérations des exploitants impacte de 850 000 € environ le budget, un montant pouvant être compensé par une augmentation du TFEG de 3 centimes.

Françoise JÉHANNO rappelle que le débat a pour but de préparer le Débat d'Orientations Budgétaire et à terme, le Budget. Il faut définir un seuil d'acceptabilité de l'augmentation du TFEG pour tous les services de Distribution.

Didier GUILLOTIN propose une augmentation de 4 centimes par an.

Bernard LE BRETON signale que toutes les collectivités n'ont pas forcément la même capacité à absorber l'augmentation.

Raymond HOUEIX précise que le SIAEP de Questembert vient de voter ses tarifs en prenant en compte un TFEG à 0,70 €/m³, mais pas au-delà.

Dominique RIGUIDEL propose, au regard de l'inflation, de faire des simulations à minima à 0,70 €, puis 0,71€ et 0,72 €, et appliquer sur 1 ou 2 années. Il précise qu'à 0,70 € cela permet d'équilibrer le budget en fonctionnement, mais que ça génère peu de marge pour financer l'investissement.

2- Les tarifs de Distribution :

Benoît ROLLAND considère que les tarifs d'eau potable en Distribution sont anormalement peu chers au regard des investissements nécessaires à une bonne de qualité en quantité suffisante.

Bernard LE BRETON confirme le point de vue de Benoît ROLLAND et précise que les tarifs du prix de l'eau n'ont pas subi la même inflation que les tarifs de l'énergie. Il souhaite une politique volontariste axée sur la sécurisation de l'eau potable. A ce titre, il suggère une communication basée sur une augmentation des tarifs nécessaires à la sécurisation de l'eau potable pour éviter toute coupure d'eau.

Roland GASTINE estime également les tarifs peu chers au regard de la qualité de l'eau distribuée. Il regrette l'aversion du public à toute augmentation sans tenir compte de la réalité avec des investissements réalisés pour une qualité de l'eau distribuée optimum.

Raymond HOUEIX informe que le SIAEP de Questembert confronté à la même réflexion a tranché avec une augmentation de + 6 %.

Départ de Raymond HOUEIX.

A propos des tarifs Distribution, Roland GASTINE propose d'ajouter une tranche tarifaire de 31 à 150.

Dominique RIGUIDEL propose une augmentation + 8 % par an pour les industriels.

Yannick LE BORGNE souhaite une augmentation moins forte.

Françoise JÉHANNO rappelle que l'augmentation doit aussi inciter les industriels à économiser de l'eau afin d'assurer la pérennité.

Elle ajoute que la Chambre Régionale des Comptes reproche à Eau du Morbihan d'appliquer une grille tarifaire non progressive qui n'incite pas aux économies d'eau, sans plus entrer dans les détails, à ce stade de la procédure avec la chambre.

Elle informe enfin que le groupe de travail avec la CCSPL souhaite introduire une nouvelle tranche tarifaire.

Le Bureau après en avoir délibéré :

- prend acte des informations et simulations présentées en séance ;
- prend acte de la nécessité d'augmenter le TFEG à minima de 4 centimes d'euros, et demande une simulation du TFEG à 0.72 €/m³ HT ;
- valide l'orientation générale à l'issue du débat, à savoir :
 - viser une progressivité des tarifs Distribution à échéance 2030,
 - créer une tranche supplémentaire 31 à 150 m³ au tarif bleu.

INFORMATION ET PROSPECTIVES

- 7) Nouvel avis de l'ANSES du 30 septembre 2022 déclarant l'ESA métolachlore non pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine

Françoise JÉHANNO informe le Bureau du nouvel avis de l'ANSES du 30 septembre 2022 déclarant l'ESA métolachlore non pertinent pour les eaux à la consommation humaine. La limite réglementaire à 0,1 µ/l ne s'applique donc plus.

Pour autant, un rapport doit être rendu pour caractériser la molécule S-métolachlore au regard des perturbateurs endocriniens. S'il devait s'avérer positif, l'ESA métolachlore pourrait de nouveau être classé comme pertinent.

Elle rappelle les non-conformités sur le périmètre de Eau du Morbihan et les actions curatives et préventives prévues pour chaque site concerné. Elle demande l'avis du Bureau sur la continuité ou l'arrêt des actions et sur la communication à effectuer.

Yannick LE BORGNE souhaite que Eau du Morbihan poursuive les actions prévues.

Bernard LE BRETON approuve et souligne, en cas d'arrêt, la difficulté de continuer à mobiliser les agriculteurs sur les périmètres de protections.

Françoise JÉHANNO précise que les communes ont été informées lors de non-conformités sur leur territoire. Elle demande si Eau du Morbihan doit les informer que désormais il n'y a plus de non-conformité, s'il faut attendre la réunion du Comité Syndical du 9 décembre.

Dominique RIGUIDEL, devant la position versatile de l'ANSES, propose de ne pas communiquer auprès des communes sans élément de l'ARS.

Vincent COWET approuve. Il rappelle que les coûts des travaux et d'utilisation du charbon dans la lutte contre les métabolites ont été intégrés dans le TFEF. Aussi, il souhaite continuer les actions tout en réfléchissant peut-être à une autre façon de procéder dans la reconquête de la qualité de l'eau.

Le Bureau, après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée,

- valide les principes suivants, à soumettre au Comité Syndical :

- **Poursuivre les actions curatives et préventives,**
- **Ne pas faire de communication en l'absence d'éléments officiels communiqués par l'ARS.**

- 8) Sécheresse - point d'actualité

Françoise JÉHANNO présente le diaporama qui sera présenté au prochain CGRE.

Le Bureau prend acte de l'information donnée.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique RIGUIDEL informe du démarchage de Eau et Rivières de Bretagne pour collecter de plus en plus d'informations. Il constate que ce n'est pas toujours dans un but constructif mais pour alimenter, de manière orientée des articles de presse. Aussi, il souhaite garder ses distances avec l'association.

Il n'exclut pas cependant que Eau du Morbihan puisse présenter sa stratégie et ses actions au Bureau de l'association.

Le président lève la séance à 12h50.

Signature du Secrétaire de séance Jérôme REGNIER.	Signature du Président de séance, Dominique RIGUIDEL.
Date de publication :	

